

Lettre ouverte à mon camarade Bernard Lubat, concitoyen d'Uzeste

Par Patrick Lavaud

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battraï jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire »
Voltaire

« Je peux changer en échangeant avec l'autre, sans me perdre pourtant ni me dénaturer »
Edouard Glissant, *Le Monde Diplomatique*, octobre 2006

« Demeurer enclos dans son identité, c'est se perdre et cesser d'être. On se connaît, on se construit par le contact, l'échange, le commerce avec l'autre. »
Jean-Pierre Vernant, *La traversée des frontières*, 2004

Uzeste, le 14 février 2007

Mon cher Bernard,

N'ayant plus l'occasion de te rencontrer et donc de te parler, je suis ravi d'avoir reçu de tes nouvelles grâce à *La Lettre d'Uzeste Musical, visages villages des arts à l'œuvre* (n° 3, janvier 2007) et j'ai le plaisir de t'adresser en retour, par amitié, respect et exigence démocratique, ces quelques commentaires et questionnements. Avant tout, je dois bien reconnaître que je porte une part de responsabilité dans le fait que nous ne nous voyions plus. Depuis quatre ans, je n'ai pas assisté à la Hestejada et aux quelques autres manifestations que tu as organisées à Uzeste ou aux alentours. Mais, dans le même temps, force est de constater que je ne te vois à aucune des manifestations artistiques, culturelles ou politiques auxquelles j'assiste, je participe ou que j'organise. Et pourtant, comme aurait pu dire Galileo Galilei (dit Galilée), « il tourne ».

Pour info : samedi 6 janvier 2007, concert d'Alain Sourigues au cinéma de Captieux ; samedi 13 janvier 2007, projection à Uzeste, au Café des Sports (dans le cadre des Cafés de Pays), du film « Noël Bordessoulles. Une histoire d'accordéons » (J'ai regretté ton absence et, si je puis me permettre, je t'encourage à voir ce film. C'est un documentaire de 25 minutes, tout en occitan, sous-titré en français, sur un accordéoniste routinier toujours en vie, né à Lucmau en 1912. Sais-tu qui était le musicien, (mais aussi l'ami, le camarade, la « classe ») qui a animé le mariage de Noël en 1936 ? Eh, oui, ton père, Alban Lubat !) ; jeudi 18 et mardi 30 janvier 2007, réunions à Saint-Symphorien, du comité d'initiatives unitaires des Landes Girondines ; samedi 20 et dimanche 21 janvier 2007, réunion à Paris du comité national d'initiatives unitaires ; samedi 3 février, Assemblée Générale d'Attac, à Bordeaux ; dimanche 4 février 2007, représentation théâtrale de *L'Onyx* (D'Artagnan de Guy Suire) au Théâtre des Carmes à Langon, puis concert du Trio Joubran, au Florida, à Agen ; mardi 6 février 2007, concert de

Chin Na Na Poun et du duo Tras (les deux sont des groupes occitans) à Bayonne puis représentation théâtrale à Pau (« Histoire d'une mouette et du chat qui lui apprit à voler », par le Burloco Théâtre, à partir du texte de l'auteur chilien Luis Sepúlveda, emprisonné et torturé sous la dictature de Pinochet) ; mercredi 7 février 2007, création du dernier spectacle de Bernard Blancan (« Enfin disponible ! ») à Saint-Médard-en-Jalles ; jeudi 8 février 2007, réunion à Bordeaux du comité départemental de soutien à José Bové ; lundi 12 février 2007, réunion constitutive, dans l'hémicycle du Conseil Régional d'Aquitaine, de *L'Amassada* (mot occitan signifiant l'assemblée), réunion de toutes les forces vives de l'Aquitaine océane occitane, avec notamment la participation de Guy Latry, Isabelle Loubère, Christian Vieussens, Sèrgi Javaloyès, Martine Faure et bien d'autres. Et une question : « L'as vist passat, lo Lubat ? » ; mardi 13 février 2007, réunion à Salles des trois comités d'initiatives unitaires de la 8^{ème} circonscription en vue de la préparation des élections législatives ; mercredi 14 février, réunion publique à Langon u Comité de campagne de José Bové.

Tu comprendras que j'ai donc lu avec d'autant plus d'intérêt la dernière *Lettre d'Uzeste Musical, visages villages des arts à l'œuvre*. J'y ai vu que Alain Chiaradia ne pouvait s'empêcher de décocher quelques flèches en direction de Langon. Normal ! Vieille stratégie xénophobe et populiste. Rien de tel que de se trouver une bonne tête de turc ! Mais là n'est pas le plus important car le pathétique ne dessert que ceux qui en font usage. Pourquoi d'ailleurs ne réserver ces critiques qu'aux éditions des Nuits Atypiques où la Compagnie Lubat n'est pas programmée ? Pour mémoire, elle l'a été 3 fois en 15 ans : en 1992, lors de la 1^{ère} édition des Nuits Atypiques ; en 2000, avec la Famille Lacaille ; en 2001, en première partie de Manu Chao, face à 18000 personnes. Est-ce à dire que le festival n'est « libéral » que les années où la Cie Lubat n'y joue pas ? Ou alors, est-ce à dire que la Cie Lubat n'est pas contre le libéralisme « très » subventionné quand elle a droit à sa part ? D'autant que tu cites quelques autres associations ou manifestations légitimement dignes de tes éloges, auxquels je m'associe pleinement (Musiques de Nuit ou Erobiko Festibala). Mais pourquoi ne pas évoquer le festival Jazz in Marciac dans lequel tu as joué au cours de l'été dernier ? Et si ce festival ne mérite pas de figurer au palmarès des « gens qui oeuvrent comme nous pour l'art à l'œuvre » pourquoi y être allé ? La Cie Lubat serait-elle complice de ce qu'elle dénonce ? Serait-elle critique à mi-temps ? Au gré du vent ?

Je dois reconnaître que j'ai été pendant longtemps investi dans Uzeste Musical (depuis 1983, pour être exact, première expérience de Radio Uzeste Musical), toujours pratiquant mais jamais croyant. Depuis bientôt 20 ans, je vis à Uzeste, dans un quartier périphérique, loin du « centre », de la collégiale et de ses deux papes. Comme disait le poète occitan Joan Bodon : « Es sus la talvera qu'es la libertat » (« C'est sur les marges que se trouve la liberté »). N'étant pas natif d'ici, je me considère donc comme un ... « alternatif d'Uzeste », ce qui m'évite sans doute de devenir un ... « embrouilleur du crû » ! Pour mémoire, je fus deux fois candidat aux élections municipales à Uzeste : en 1995 (sur la liste « Vivre ensemble à Uzeste » conduite par Pascal Seguin) puis, en 2001, comme tête de liste de « Uzeste Communal, c'est l'affaire de tous ». A l'occasion de ces dernières élections municipales, nous étions d'ailleurs, toi et moi, sur cette même liste citoyenne uzestoise. Nous nous sommes retrouvés tous les deux au second tour mais aucun de nous n'a été élu. S'agissait-il d'une victoire ? Pas sûr ! J'ai beaucoup appris au cours de cette dernière élection, et si c'était à refaire, je ne le referais pas ! J'ai compris malheureusement trop tard que ton souci nombriliste et narcissique de te « présenter » et de « paraître » était plus fort que l'envie de tenter de construire localement une alternance qui aurait pu devenir une vraie alternative citoyenne collective. Au royaume des aveugles, le borgne est roi. Je ne peux toutefois oublier que nous avons mené ensemble, avec d'autres, de nombreux combats locaux, autour de l'école, de l'Estaminet ou d'Uzeste

Musical. Te souviens-tu de ces nombreux concerts et rencontres avec plusieurs musiciens familiers des Nuits Atypiques : Pascual Gallo, Erik Manana (Madagascar), Mamar Kassey (Niger) ou encore René Lacaille (La Réunion) ? Et de ces ateliers d'éducation populaire sur la compréhension des mécanismes de la mondialisation libérale, dont l'un d'entre eux fut animé par Jean-Marie Harribey, aujourd'hui co-président d'Attac ? Et de la Fête annuelle d'Attac, avec des débats autour de la problématique « culture et mondialisation » ? Et de cette manifestation entre le 1^{er} et le 2^{ème} tour des dernières élections présidentielles, en 2002, pour dire publiquement non à Le Pen ? Et du marché paysan, le dimanche matin, devenu illégal parce qu'interdit par la municipalité d'Uzeste ?

Ceci dit, je suis tout à fait d'accord avec toi, la Hestejada n'est pas « un festival de programmation classique ni de genre précis ». Mais est-ce à dire que la programmation « c'est caca » ? Sinon, il faudrait que tu expliques en quoi les lieux de programmation dans lesquels tu joues tout au long de l'année sont mieux que d'autres. J'avais déjà remarqué que « parfois des artistes de renom y participent » et j'approuve parfaitement l'argument de la « confrontation de leurs talents aux travaux conduits par la Cie Lubat ». Il n'empêche que s'ils peuvent venir à Uzeste, c'est aussi parce qu'ils ont pu gagner (ou perdre ?) leur vie ailleurs. Et que penser de ceux qui sont invités à Uzeste à « confronter leur talent » alors que, dans le même temps, ils jouent le jeu de « l'industrie libérale du divertissement et de l'aliénation musicale » en acceptant que leurs disques soient publiés dans des *majors*. Comment peut-on expliquer, justifier ou légitimer le fait que des artistes invités à se produire pendant la Hestejada fassent partie, par exemple, de l'une des plus grandes multinationales du disque (EMI) aux côtés de Richard Clayderman ou Mireille Mathieu ? Uzeste Musical partie prenante du système ? Vaste débat pour un « blanc pas clair » !

A propos d'Uzeste Musical, permets-moi de te faire part d'une grande surprise, celle d'apprendre qu'il y a « une équipe permanente... constituée aujourd'hui de 11 salariés (artistes, techniciens, administrateurs) ». Bravo ! Je m'en réjouis et je m'en étonne tout à la fois. 11 permanents ? Veux-tu dire 11 *salariés* permanents, à temps complet ? Avec un vrai contrat de travail ? Un Contrat à Durée Indéterminé (dit CDI) ? Où sont-ils ? Qui sont-ils ? Vivent-ils toute l'année à Uzeste ? Ou bien sont-ils seulement de passage, à l'occasion, au moment des vacances ? Ne fais-tu pas plutôt allusion à tous ces emplois précaires, mal payés, intérimaires, intermédiaires, intermittents auxquels nous recourons malheureusement trop souvent dans le monde de la culture et de ... l'art ? Etant dans une phase « transparence, transapparence » je sais que tu apprécieras mes questions et que tu te feras un devoir d'y répondre, y compris sans doute en publiant les documents adéquats dont tu sembles si friand. En tout cas, à te lire, les choses auraient bien changé depuis le temps, pas si éloigné que cela, où j'exerçais la fonction de président de l'association « Uzeste Musical, visage village des arts à l'œuvre » (jusqu'à ma démission en juillet 2003).

Mais revenons à l'essentiel.

Et l'essentiel, tu l'as souvent dit, et avec brio, ce n'est pas la solution (absolution) mais le problème (j'aime). Alors permets-moi de continuer de faire un certain nombre de commentaires et de poser un certain nombre de questions. La question comme voix de passage !

Je ne suis pas d'accord avec Jean Peringuey quand il insinue, aux travers de soi-disant lettres, que le Conseil Général donne trop à Lubat. Les chiffres communiqués montrent à l'évidence que Uzeste Musical et la Cie Lubat ne sont ni privilégiés ni victimes d'ostracisme. L'action d'Uzeste Musical et de la Cie Lubat a été pionnière en Gironde (triste privilège de l'âge) et,

comme tu le rappelles justement, a considérablement influencé un certain nombre de musiciens et de manifestations locales (mais aussi d'autres, parfois très éloignées). Pour ma part, je n'ai aucun problème à reconnaître ce que les Nuits Atypiques ou moi-même devons à Bernard Lubat. Je suis même fier d'avoir participé, à ma mesure, à l'aventure uzestoise. Aucun problème donc ... tant que la dette des uns ne se transforme pas en une rente pour les autres. J'ai toujours été favorable à l'échange (cf la citation d'Edouard Glissant en exergue), à une relation basée sur le don et le contre-don. De ce point de vue, la mémoire est toujours sélective et « l'aide mémoire d'ici » (publié en dernière page de *La Lettre*) est assez révélateur : la date du 25 avril 1985, par exemple, jour de la première rencontre sur scène entre Bernard Lubat et Bernard Manciet, n'y figure pas. Est-ce à dire qu'il ne s'est rien passé ce jour-là ? Cet « oubli » est-il un pur fait du hasard quand l'on sait que je fus à l'origine de cette rencontre et qu'elle a eu lieu dans le cadre du Festival Occitan d'Eysines que j'avais créé en 1981 (sans attendre l'âge canonique de 33 ans puisque j'avais 22 ans à l'époque). D'autant que je note, ici ou là, ayant vécu moi-même de près toute cette période, quelques erreurs, omissions ou imprécisions tout aussi révélatrices. Fautes de frappe ou manque de concentration ? Sans doute ! Ainsi « Christina » (pour Christian) Vieussens ou Lothaire « Mabri » (pour Mabru). Beaucoup plus cocasse est la phrase « avec la Cie Lubat, Celso Machado, Thierry Rougier, le Micro-théâtre Reiser » ! Manque de connaissance réelle de l'histoire ? Assurément ! Peut-être faudrait-il expliquer à Alain Chiaradia que le Micro-Théâtre Reiser n'était pas une compagnie de théâtre mais un lieu théâtral, créé par Uzeste Musical, situé à Villandraut dans le même bâtiment que le cinéma François Mauriac. Il perdrait ainsi en ridicule ce qu'il gagnerait en connaissance. Ceci dit, je n'ai aucun mérite à relever ce genre d'erreurs grossières car j'ai la mémoire facile de ceux qui ont participé à l'histoire. Question subsidiaire pour Alain Chiaradia : qui avait fait venir Thierry Rougier et Celso Machado à Villandraut ? Te souviens-tu aussi, mon cher Bernard, de cet événement Uzeste Musical que j'avais organisé au collège de Bazas avec la Cie Lubat et Los Pinhadars (une journée complète au collège, avec des ateliers de musique, d'arts plastiques et de danses gasconnes - 400 jeunes qui dansaient le rondeau et la polka au son de l'accordéon -, des concerts et même, pour finir, des soli-sauvages dans tout le collège entre 16h et 17h) tristement et banalement présenté comme « la Cie Lubat rencontre les élèves du collège de Bazas ». Quel manque de conscience artistique, poétique, politique et éducative !

Je ne suis donc pas d'accord avec Jean Peringuey. Le problème n'est pas de « donner trop à Lubat » mais de ne pas lui demander assez. Quand on a la chance, aux portes de chez soi, d'avoir un « artiste indigène cultivateur de cultures », la plus grande erreur politique serait de ne pas le prendre au mot (dit). Lubat est très loin du maximum qu'il peut donner et c'est dommage de s'en (de l'en) priver. Nationalisons Lubat, faisons-en un service public, transformons-le en bien public pour l'humanité (dimanche et autres jours de la semaine), demandons-lui des comptes (plutôt que des contes). Vive la transparence !

Comme toujours dans tes textes, mon cher Bernard, on y trouve beaucoup de citations ... et qui s'en plaindrait ? Pas moi, en tout cas ! Miguel Torga, Platon, Jacques Derrida, Paul Valéry, Robert Bresson, Saint-Exupéry, Rousseau, Oscar Wilde, etc. Quel foisonnement ! Il n'empêche que je me pose souvent la même question : as-tu vraiment lu tous ces livres ? « Miss Terre », aurait dit Claude Nougaro. « Le mystère reste rentier », aurais-tu aussitôt ajouté.

Ta réponse à Jean Péringuey « Démocratie participative : essai d'analyse de texte contexte » a peu de chance de figurer un jour dans une anthologie de tes meilleurs écrits. Pour faire taire d'emblée les mauvaises langues, je dois avouer que tu as produit de très bons textes, que je

prends plaisir à lire et à relire pour leur force de stimulation intellectuelle. Et comme toujours dans tes textes, mon cher Bernard, des jeux de mots, souvent de grande valeur. A dire vrai, j'ai moins aimé que d'habitude ceux qui figurent dans ce texte en question. Souvent un air de déjà vu ! Pourquoi ne pas essayer d'en trouver d'autres, y compris ensemble ? Ne pas confondre ... socialisme et libéralisme (oui, je sais, c'est plutôt tendance !), communisme et stalinisme (des efforts à faire, la « décentralisation démocratique » n'est pas encore arrivée jusqu'à nous), le *GATT* (General Agreement on Tariffs and Trade, en anglais ; Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce, en français) et *lo gat* (le chat, en occitan), Porthos et pathos, vieux et ancien, action et réaction, création et récréation, agir et gémir, arène et tribune, mêlée et mélo, suite au prochain numéro.

Je ferai donc peu de commentaires sur le fond politique de ce texte-là et je me contenterai de poser une seule question. Si je comprends bien l'alternative qu'il y a entre « citoyenneté et clientèle » (et je vois très bien de quel côté tu penches), je ne comprends pas l'articulation (ou plutôt j'ai peur de trop bien la comprendre) entre « Staline et Stalone ». Veux-tu dire qu'il faille ranger « citoyenneté et Staline » dans le même camp ? Amalgame curieux en ces temps de « déstalinisation ». Pour moi, le choix est vite fait entre « centralisme démocratique » et « démocratie participative », même si cette dernière connaît des imperfections et qu'elle reste, encore et toujours, à construire. Au boulot, camarade !

A ce propos, je me permets de te rappeler que nous avons créé, il y a quelques mois, en Sud-Gironde, un collectif anti-libéral d'initiatives unitaires qui regroupe plusieurs sensibilités politiques (des membres du PCF et de la LCR ainsi que des citoyens engagés et des militants associatifs). Nous nous réunissons régulièrement (Préchac, Saint-Symphorien, Salles), nous donnons notre avis, nous écoutons celui des autres, nous échangeons dans le respect de notre diversité, nous prenons des décisions, nous construisons ensemble un rassemblement anti-libéral large et unitaire, nous préparons les prochaines échéances électorales (présidentielles et législatives, dans l'immédiat). Par ailleurs, nous avons aussi créé en Sud-Gironde un comité de soutien à José Bové ainsi qu'un comité de campagne relatif à sa candidature aux élections présidentielles (cf Sud-Ouest, édition du Sud-Gironde, mardi 13 février) ... Bref, nous inventons *notre* démocratie participative et pour reprendre deux formules qui te sont chères, nous faisons la différence entre être « concerné » et être « impliqué », et nous nous occupons de ce qui nous regarde. Et toi ? Qu'en est-il ? Où en es tu ? Je ne t'ai pas encore entendu prendre la parole à ce sujet (pas plus d'ailleurs qu'à l'occasion du vote pour ou contre le Traité Constitutionnel Européen). A ce propos, avais-tu bien reçu les deux *Lettre ouverte d'un Européen convaincu opposé au traité constitutionnel européen* que j'avais rédigées et distribuées dans toutes les boîtes aux lettres d'Uzeste pour faire connaître ma position à nos concitoyens (voir, pour mémoire, en annexe) ? Avais-tu connaissance du texte « Le non sera l'honneur de la France » qui avait circulé sur l'internet (voir aussi en annexe) ? Quel dommage que tu n'aies pas participé, à l'époque, à l'une ou l'autre de nos nombreuses réunions publiques (une quarantaine en Sud-Gironde, dont une à Uzeste et plusieurs sur le canton de Villandraut) destinées à alerter nos concitoyens sur les dangers du Traité Constitutionnel Européen ? Dommage, ç'eut été pourtant une bonne occasion de « cultiver ensemble le désir (et la nécessité) de se cultiver ».

Après Sarkozy et quelques autres, quelle bonne idée de publier ta feuille d'impôt sur le revenu. Si ça n'est pas de la vraie information citoyenne locale de base, alors je ne m'y connais pas ! Je note que tu bénéficies de réductions d'impôts en tant que détenteur de capital (de la même famille que capitalisme, capitaliste, accumulation de capital ... cf notamment l'ouvrage essentiel de Karl Marx « Le Capital »). Je vois aussi que tu profites (aucune

mauvaise intention dans l'usage de ce mot, c'est juste pour éviter la répétition avec le verbe « bénéficier ») de réductions d'impôt pour emploi salarié à domicile. Avec ta permission, j'aimerais te poser quelques questions assez personnelles : Qu'est-ce que ça te fait d'être un employeur, un « patron » ? D'après toi, quelle conception de la lutte des classes peut avoir une salariée à domicile ? Es-tu favorable au droit de grève des salariés à domicile ? Penses-tu qu'une salariée à domicile reçoit un salaire décent ? Ou alors qu'elle fait partie du sous-prolétariat exploité ? Pour une salariée à domicile, est-il davantage libérateur et émancipateur de faire le ménage chez un « artiste citoyen indigène cultivateur » plutôt que chez un directeur de festival (bah ! le vilain mot), un élu local (encore un gros mot), un vétérinaire, ou un « mossur » ? Et puis, en ces temps de débat politique sur l'impôt, deux questions : es-tu au courant de cet appel qui circule sur l'internet : « Pourquoi nous consentons à l'impôt » <http://www.alternatives-economiques.fr/petition> ? As-tu lu ce livre de Liêm Hoang Ngoc qui vient de paraître intitulé « Vive l'impôt ! » ?

Tu peux aussi imaginer que j'ai apprécié le passage (que j'ai trouvé quand même plutôt très sage) sur la langue d'oc (voir l'article joint). L'occitan comme langue de résistance et d'invention d'un autre monde ! Tu y fais référence, avec raison, à Bernard Manciet et à la « calamité sociale et sociétale » que constitue l'ignorance de son oeuvre. Te souviens-tu d'ailleurs de la première fois que je t'ai parlé de Bernard Manciet ? C'était en 1984, son nom t'était inconnu (normal, nous étions très peu à le connaître, lui et son oeuvre. Parmi nous, Eric des Garets notamment, à l'époque directeur du Centre Régional des Lettres, aujourd'hui Directeur Général Adjoint au Conseil Général de la Gironde. C'est fou comme le monde est petit !). Te souviens-tu aussi de ce très beau texte de Bernard que j'ai publié dans *Eisinas 85* suite à cette rencontre : « Etre devenu anonyme, être passé dans la voix des petits et des pauvres d'ici, j'y trouvais une consécration, riant à part moi des revues parisiennes qui font de vous *quelqu'un* » (in *Eisinas 85*, page 65). Une leçon de modestie, non ? A méditer ? Une façon peut-être de répondre à la question de Jean Péringuey parlant de toi : « Que restera t-il après lui ? ».

Avec mes salutations alternatives d'Uzeste et anti-libérales citoyennes du monde,
Ni béni oui-oui, ni négationniste, pas inquiet mais lucidement critique (car tu le mérites bien),
Uzestement incorrect mais néanmoins fraternellement,

Patrick Lavaud

PS : Je ne pourrai malheureusement pas être parmi vous pour les « Improvisations Transartistiques en Compagnie Lubat » les 23, 24 et 25 février à Uzeste. Non que je sois en vacances à ce moment-là mais je serai au Mali, où je participe activement à la mise en place et à l'organisation du Forum Mondial pour la Souveraineté Alimentaire auquel vont participer cinq cents délégués paysans du monde entier.

Documents annexes pour mémoire et débat

Lettre ouverte d'un Européen convaincu opposé au traité constitutionnel européen

Uzeste, le jeudi 24 mars 2005

Chères concitoyennes et chers concitoyens d'Uzeste,

Dans quelques semaines, le 29 mai prochain, nous allons voter par référendum pour ou contre le traité constitutionnel européen.

Je suis un Européen convaincu. J'ai vécu 4 ans en Allemagne. J'ai voyagé dans de nombreux pays d'Europe. J'ai des relations régulières avec de nombreux amis, artistes et collègues européens. Je m'intéresse aux différentes cultures d'Europe et j'aime autant parler l'anglais ou l'espagnol que l'occitan et le français.

Je suis un Européen convaincu et c'est pourquoi j'ai décidé de voter NON au traité constitutionnel. Ceux qui disent que l'on va voter « pour ou contre l'Europe » nous mentent ! L'Europe que l'on nous demande d'approuver est une Europe libérale dominée par les logiques financières, avec un « marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée » (article I-3 et maintes fois répété dans le traité) et dans lequel sont garanties « la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux » (article I-4 et maintes fois répété dans le traité). Ce traité est dangereux car il va détruire les services publics « à la française » et les acquis sociaux conquis de haute lutte depuis 1936. Il va encourager la flexibilité du travail et aggraver les inégalités sociales. C'est la porte ouverte aux délocalisations industrielles vers les pays européens où la main d'œuvre est meilleur marché et c'est aussi la possibilité de faire venir ici des travailleurs étrangers pour un salaire de misère. C'est la fin de l'intervention de l'Etat social et des politiques publiques de solidarité et de redistribution qui permettent d'apporter des correctifs à la toute puissance du marché. C'est la fin de la démocratie et du « gouvernement par le peuple pour le peuple » car, si ce traité est adopté, élus et citoyens ne pourront plus s'opposer à ses orientations idéologiques.

Je suis un Européen convaincu. Je suis persuadé que nous avons besoin d'Europe, mais d'une vraie Europe politique, démocratique, humaine, sociale et solidaire. Je refuse l'idéologie et les orientations libérales du traité et c'est pourquoi j'ai pris l'initiative d'organiser une réunion publique à laquelle vous êtes toutes et tous invité(e)s, le mardi 29 mars, à 20 h 30, dans la salle des fêtes de POMPEJAC, pour constituer un Comité pour le NON de GAUCHE au traité constitutionnel européen.

Cordialement & Européennement

Patrick Lavaud,
Labardin, 33730 Uzeste
06 81 13 04 08 pvlr.lavaud@wanadoo.fr

Lettre ouverte n° 2 d'un Européen convaincu opposé au traité constitutionnel européen

Uzeste, le jeudi 7 avril 2005

Chères concitoyennes et chers concitoyens d'Uzeste,

Suite à la première une lettre ouverte que je vous ai adressée il y a quelques jours et dans laquelle je vous présentais les raisons pour lesquelles je voterai NON au traité constitutionnel européen, j'ai eu le grand plaisir de recevoir plusieurs coups de téléphone et courriers, contenant commentaires, analyses, argumentaires et encouragements, dont je me permets de citer, avec l'accord de leurs auteurs, deux extraits :

« Félicitation pour votre prise de position, claire et argumentée, pour un NON de GAUCHE au traité constitutionnel. Il est utile (et productif) d'informer localement sur les orientations et les conséquences évidentes de ce traité. Pour info, et à titre d'encouragement, le rejet de ce texte et de l'orientation ultra libérale voulue (pas par nous) pour l'Europe, devient massif sur nos lieux de travail. »

« Bon courage à vous qui êtes jeunes, et qui avez encore la notion d'une Gauche qui se trouve à Gauche. »

Ces réactions, qui témoignent de la conscience partagée des orientations dangereuses de ce traité conduisant à la domination de l'argent, à la destruction des services publics et des acquis sociaux, s'inscrit dans le mouvement de rejet national de cette « constitution », comme le montrent, chaque jour, les résultats des sondages : le NON est aujourd'hui MAJORITAIRE dans notre pays.

Concernant la réunion constitutive d'un Comité pour le Non de Gauche qui a eu lieu le mardi 29 mars à Pompéjac, plus de cinquante personnes y ont participé et il a été finalement décidé de créer PLUSIEURS comités en Sud-Gironde, notamment sur les secteurs de Villandraut, de Bazas et de Grignols, qui agiront de façon autonome mais en concertation les uns avec les autres.

Continuant son action citoyen, le Comité pour un Non de Gauche vous invite à une prochaine réunion d'information, de lecture et d'analyse du traité constitutionnel européen qui aura lieu à Uzeste, le mercredi 13 avril, à 20 h 30 (salle des fêtes).

Comptant sur votre présence,
Cordialement & Européennement

Pour le Comité
Patrick Lavaud,
Labardin, 33730 Uzeste
06 81 13 04 08 pvlr.lavaud@wanadoo.fr

Ceux qui disent que nous allons voter « pour ou contre l'Europe » mentent !

Ce référendum n'est pas un vote pour ou contre l'Europe. C'est un référendum sur un texte précis de 448 articles, le traité constitutionnel européen, qui définit et constitutionnalise, pour au moins cinquante ans, comme l'a dit Valéry Giscard d'Estaing, une vision politique précise d'une Europe libérale, marquée par la domination des marchés financiers et du grand capital, de la toute puissance de l'argent.

Ceux qui disent que « ceux qui votent non sont des anti-européens » mentent !

Le « non de gauche » n'a absolument rien à voir avec un quelconque sentiment anti-européen, nationaliste ou souverainiste. Au contraire, le « non de gauche » est un vote résolument européen, profondément anti-libéral. C'est un vote résolument citoyen pour une autre Europe, une « vraie » Europe politique, sociale, démocratique, humaine et solidaire.

Ceux qui disent que « si le traité n'est pas ratifié, ce sera le chaos » mentent !

Si le traité n'est pas ratifié, il n'y aura pas de chaos, puisque le traité de Nice reste en vigueur jusqu'en 2009. Mais ce sera surtout une chance historique pour l'Europe et ses citoyen(ne)s de reconstruire une « autre » Europe fondée sur des valeurs humaines, sociales, démocratiques.

Quelques extraits choisis du traité constitutionnel européen :

Article I-3-2 : « L'Union offre à ses citoyens un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée. ».

Article I-3-3 : « stabilité des prix, économie sociale de marché hautement compétitive »

Article I-4-1 : « La libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux, ainsi que la liberté d'établissement sont garanties par l'Union et à l'intérieur de celle-ci. »

Article I-5-1 « fonctions essentielles de l'Etat, notamment celles qui ont pour objet d'assurer son intégrité territoriale, de maintenir l'ordre public et de sauvegarder la sécurité nationale. »

Article I-53 : « équilibre budgétaire ... discipline budgétaire ... principe de la bonne gouvernance. »

Article II-70 : « liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques ou l'accomplissement des rites. »

Article III-166 : « les Etats membres, en ce qui concerne les entreprises publiques et les entreprises auxquelles ils accordent des droits spéciaux ou exclusifs n'édicte ou ne maintiennent aucune mesure contraire à la constitution »

Article III-227 : « la politique agricole commune a pour but d'accroître la productivité de l'agriculture »

Le non sera l'honneur de la France

Par Patrick Lavaud

Uzeste, le 10 mai 2005

Mis en libre service citoyen et gratuit le 10 mai 2005

Je rentre de Belgique où j'ai participé à une réunion du Forum Européen des Festivals de Musiques du Monde, qui regroupe une cinquantaine de festivals organisés dans une vingtaine de pays d'Europe. Depuis une douzaine d'années, nous nous réunissons ainsi, deux ou trois fois dans l'année, dans un pays d'Europe différent, pour échanger sur nos pratiques professionnelles et nos projets artistiques respectifs et mettre en place des partenariats qui permettent de soutenir la création et la circulation des artistes en Europe. Mes fonctions professionnelles m'amènent aussi à être en contact avec de nombreux artistes européens, à les programmer sur scène ou à les enregistrer sur disque, et ainsi à les faire découvrir au public et aux mélomanes français. Mon engagement occitaniste m'a conduit depuis bien longtemps à une critique radicale de l'Etat jacobin français et à plaider, bien avant que cela ne soit de mode, pour le respect et la promotion des cultures périphériques et de la pluralité culturelle. Mes convictions et mon histoire personnelles (des origines occitanes et espagnoles ainsi qu'un séjour et une scolarité de quatre ans en Allemagne) m'ont amené très tôt à m'ouvrir sur le monde et à m'intéresser aux autres peuples et à leur culture. Pour toutes ces raisons, je suis donc un européen convaincu et je ne peux être suspecté d'un quelconque sentiment nationaliste ou souverainiste, synonyme de repli sur soi. Comme beaucoup de Français, je suis attaché à la paix et au rapprochement entre les différents peuples européens. Conscient de mes droits et de mes devoirs de citoyen, j'ai donc lu avec beaucoup d'attention le traité constitutionnel européen et c'est pourquoi, en connaissance de cause, j'ai décidé de voter non.

Contrairement à tous les boniments des partisans du oui, qui se posent en dépositaires exclusifs de l'idée européenne, le référendum ne porte pas sur l'Europe. Ce n'est pas à leur honneur mais il est de leur intérêt d'entretenir la confusion. Le vote du 29 mai porte sur un texte précis de 448 articles (plus les déclarations et annexes), qui repose sur une vision idéologique de l'Europe qui enferme son avenir dans le carcan des politiques libérales. Ce texte n'a rien à voir avec ce que l'on est en droit d'attendre d'une vraie constitution européenne et il n'est que l'instrument déguisé d'une libéralisation sauvage de l'Europe, accompagnée de la destruction programmée des principaux acquis sociaux. Il n'est qu'un moyen d'accompagner la transformation de l'Europe en une zone de libre-échange, de limiter le pouvoir des Etats et d'interdire les interventions et régulations publiques. Le vécu des vingt-cinq dernières années de politiques libérales conduites dans les principaux pays européens a renforcé notre vigilance citoyenne et l'analyse a transformé l'innocence, la crédulité ou la naïveté des années quatre-vingt en une conscience aiguë des méfaits du libéralisme. Nous savons aujourd'hui reconnaître quelles réalités politiques et sociales se cachent derrière des mots qui nous sont présentés inoffensifs ou sans danger. Ainsi en est-il de la « concurrence libre et non faussée » (I-3-2) ou des « services d'intérêt économique général » qui ne seront jamais, selon les termes mêmes de la Commission Européenne, l'équivalent des services publics. Sur le plan social, il suffit juste de comparer le « droit de travailler » de l'article II-75 avec l'article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme signée en 1948 (« toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ») pour être définitivement convaincu de la terrible régression sociale de ce traité constitutionnel européen. D'un point de vue sémantique, nous savons faire la différence entre « reconnaître »

(ce que fait le traité) et « promouvoir » ou « impulser » (ce que ne fait pas le traité). En matière monétaire, nous savons que la priorité donnée à la stabilité des prix et à la lutte contre l'inflation sert avant tout à la rémunération du capital et des grands actionnaires. Ce projet de constitution, qui n'aborde jamais les questions d'harmonisation fiscale ni de lutte contre les paradis fiscaux, pourtant nombreux en Europe, porte en germe la fin de la démocratie et du « gouvernement par le peuple pour le peuple » puisque élus et citoyens ne pourront plus s'opposer aux orientations idéologiques du traité. Le fameux article I-47-2 sur le principe de la démocratie participative, invoqué de façon incantatoire par les partisans du oui, est une pure illusion puisque ne seront recevables que des propositions conformes « aux fins de l'application de la constitution ». Ce traité est donc extrêmement dangereux car il contribue à un processus de délégitimation du politique, de désintérêt pour la démocratie électorale et participative et favoriserait ainsi la montée du populisme.

Ce texte, nous dit-t-on, n'invente rien et ne fait que reprendre des traités anciens. Certes, mais la grande différence, c'est qu'il est demandé au peuple français d'exercer sa souveraineté et de se prononcer pour ou contre ce traité constitutionnel européen. Pour être vraiment pédagogique, la question aurait dû être formulée ainsi : « Oui ou non, acceptez-vous la « constitutionnalisation » d'une vision libérale de l'Europe, déjà à l'œuvre dans un grand nombre de pays européens (et dont on peut aujourd'hui mesurer les méfaits), conformément aux orientations de l'Organisation Mondiale du Commerce et de l'Accord Général sur le Commerce des Services ? ».

Contrairement aux déclarations alarmistes des croisés du oui qui nous annoncent le chaos, le référendum est une vraie chance pour l'Europe. Le non français peut servir d'exemple aux autres peuples européens appelés à voter, après nous, par référendum. C'est une chance historique de se défaire de cette camisole de force libérale, au service de la toute puissance de l'argent et du marché, pour construire une autre Europe, démocratique, sociale, solidaire, protectrice des plus faibles et de l'environnement. Le non anti-libéral est un vote positif, résolument européen, pour construire l'Europe par le haut. Le non sera l'honneur de la France

Pour la reconnaissance de toutes langues de la République

La France doit modifier l'article 2 de la Constitution française et ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Patrick Lavaud

Uzeste, le mardi 13 février 2007

Mis en libre service citoyen et gratuit le 13 février 2007

Il faut s'en réjouir, Alain Rousset, Président du Conseil régional d'Aquitaine, et René Ricarrère, Conseiller régional, délégué aux langues et cultures régionales, ont annoncé officiellement, ce lundi 12 février, face à une centaine de représentants des forces vives occitanes, la création de l'*Amassada*, Conseil de développement pour la langue occitane en Aquitaine. Ils ont ainsi réparé une grande injustice historique et politique et si les discours sont suivies par des actes, l'Aquitaine est peut-être sur la voie de retrouver la fierté et l'usage public de l'une de ses langues maternelles, l'occitan. Langue publique pendant tout le Moyen-Age, puis interdite et combattue par le pouvoir central français pendant plusieurs siècles,

l'occitan est, malgré tout, encore et toujours bien vivant. Langue populaire par excellence, transmise de bouche à oreille de génération en génération, elle est aussi - on l'oublie trop souvent, y compris dans les manuels scolaires - une grande langue littéraire. Issue du latin, au même titre que le français, le castillan, le catalan, le portugais, l'italien ou le roumain, la langue d'oc, aujourd'hui millénaire, donna à l'Europe sa première littérature moderne, celle des *Trobadors*, et à la France l'un de ses rares prix Nobel de littérature en la personne de Frédéric Mistral. Encore aujourd'hui, elle inspire de nombreux artistes et écrivains aquitains, à l'image du plus grand d'entre eux, Bernard Manciet, reconnu, partout dans le monde, comme l'un des plus grands poètes et écrivains contemporains.

Alors que, pendant deux siècles (entre 1791 et 1992), la République française n'avait jamais fait mention de la langue dans la Constitution française, elle a cru bon, en 1992, de modifier l'article 2 de notre constitution et d'y inscrire que « la langue de la République est le français ». Comment la France peut-elle se faire le chantre de la diversité culturelle partout dans le monde et mener, dans le même temps, à l'intérieur de ses frontières, une politique ethnocidaire qui conduit à la disparition de notre propre patrimoine et bien commun linguistique. Faut-il rappeler que la France est l'un des rares pays d'Europe à ne pas avoir ratifié la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, le Conseil constitutionnel la jugeant, sur la base de cet article 2, incompatible avec notre Constitution ? En 1999, le rapport Cerquiglini avait pourtant dénombré soixante-quinze langues, faisant l'objet d'une transmission maternelle sur le sol français, et qui pouvaient légitimement profiter de la protection et de la promotion de cette charte. Ce rapport faisait explicitement référence à des langues métropolitaines, langues dites régionales comme l'occitan, le basque, le catalan, le breton ou encore le corse, ou aussi d'autres langues comme le berbère, l'arabe dialectal, le yiddish, le romani chib ou l'arménien. Ce rapport mentionnait aussi de nombreuses langues d'outre mer, de Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Nouvelle Calédonie, Polynésie et Mayotte. Outre les différents créoles martiniquais, guadeloupéen, guyanais ou encore réunionnais, ce rapport recensait notamment 6 langues amérindiennes parlées en Guyane (kalina, wayana, palikur, lokono, wayampi, émerillon), 9 langues polynésiennes et 28 langues kanak.

En tant que citoyens du monde, épris de démocratie et de justice, nous ne pouvons décemment défendre la diversité culturelle et linguistique partout dans le monde si nous n'agissons pas fermement dans notre propre pays. Le combat pour la diversité culturelle et linguistique est universel, donc français et républicain. De façon urgente, nous devons donc affirmer, haut et fort, deux exigences démocratiques. La première est la modification de l'article 2 de la Constitution française, de façon à ce que toutes les langues de France soient reconnues constitutionnellement comme des langues à part entière. Ce qui a été modifié en 1992 peut être tout autant modifié en 2007. Nous réparerons ainsi une grande injustice car il n'y a pas de hiérarchie entre les langues, toutes sont différentes, mais toutes sont de valeur égale. La seconde, qui découlera de la première, est la ratification par la France de la Charte européenne des langues ou des cultures minoritaires afin de protéger et promouvoir les langues de France « en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen ».

La promotion de la diversité culturelle ne doit pas se résumer à une formule incantatoire vide de sens (à l'image des déclarations de Jacques Chirac et de bien d'autres) mais doit s'incarner, ici et maintenant, quotidiennement, dans la singularité de toutes les langues de la République, sans exception aucune.